CANADIAN NUCLEAR WORKERS COUNCIL
www.cnwc-cctn.ca

Le Travailleur canadien du nucléaire

Une publication du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire Mai 2012

Le mot du Président

Les laboratoires nucléaires de Chalk River de l'EACL : une installation de recherche canadienne de grande valeur

Début février, l'honorable Joe Oliver, ministre des Ressources naturelles, annonçait que le gouvernement lançait un appel de manifestations d'intérêt pour les activités des laboratoires nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL). Une telle initiative est censée permettre au gouvernement de bénéficier de l'expérience qu'auraient acquise diverses organisations, canadiennes et internationales, lors de la restructuration de l'industrie nucléaire canadienne.

Le communiqué de presse du gouvernement décrit le processus comme étant « une mesure essentielle pour consolider davantage l'industrie nucléaire du Canada tout en réduisant, dans ce secteur, les risques financiers auxquels sont exposés les contribuables. » D'autres y voient plutôt une nouvelle manifestation de l'abandon par le gouvernement d'une industrie nucléaire canadienne couronnée de succès, de 6,7 milliards de dollars par an, favorisant plutôt une économie fondée sur l'exportation des combustibles fossiles à forte émission de gaz à effet de serre (GES).

La recherche effectuée au sein de ces installations a conduit à d'importantes retombées environnementales, économiques et de santé et sécurité publique qui ont profité à l'ensemble des Canadiens et à d'autres ailleurs dans le monde. Ces retombées comprennent : des progrès dans la médecine nucléaire; la sûreté et sécurité nucléaire et le développement de technologies d'énergie propre; la gérance environnementale; la gestion des déchets; l'amélioration de la performance des réacteurs; ainsi que les cycles de combustibles de pointe tels que la réutilisation des combustibles usés provenant d'autres réacteurs et le combustible au thorium.

Ces succès ont permis d'offrir aux Canadiens cinq décennies d'électricité sécuritaire, fiable et sans émission de GES. En fait, ces réacteurs contribuent à réduire nos émissions de GES de 90 millions de tonnes par an, tout en soutenant 160 entreprises de la chaîne d'approvisionnement et 70 000 emplois hautement qualifiés. De plus, les ventes de réacteurs figurent parmi les rares exportations canadiennes de haute technologie.

Bien que des profits à court terme puissent être réalisés par la vente de ces installations de recherche, il est important de rappeler que la participation privée au capital, motivée par des objectifs « commerciaux », ne livre pas toujours les résultats escomptés. Au contraire, notre gouvernement

À suivre...

pourrait éprouver des difficultés à maintenir la sûreté, la sécurité et la gérance environnementale à tous les niveaux de cette industrie.

Les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Finlande, l'Inde et la Chine reconnaissent tous la contribution apportée par l'énergie nucléaire à l'économie, aux plans concernant le changement climatique et à la sécurité énergétique de leur pays. Ils ont mis en place ou élaborent actuellement des stratégies nucléaires à long terme qui guideront leurs investissements dans la recherche et le développement du nucléaire.

Notre industrie nucléaire est une réussite, en grande partie grâce aux travaux effectués dans les laboratoires nucléaires de Chalk River. Les retombées économiques et environnementales en jeu sont considérables. Le gouvernement fédéral doit faire preuve d'un leadership fort, rester propriétaire de ces laboratoires et s'engager à long terme afin de maintenir la position de chef de file du Canada au sein de l'industrie nucléaire mondiale.

David Lewis

Bruce Power continue d'investir dans la production

Début mars, Bruce Power a procédé à la remise en service de l'Unité 8, après un investissement de 30 millions de dollars pour un arrêt d'entretien. En 2011, l'Unité fonctionnait à 92 % de capacité et a été exploitée 538 jours avant d'être mise hors service en janvier, en vue des travaux.

Le 16 mars, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a autorisé l'activation du réacteur de l'Unité 2. Avant le début du programme de réfection, l'Unité 2 avait été placée hors service pendant presque 20 ans. Lors de la remise en service du réacteur, Bruce Power a détecté une fuite dans le système des pompes. La fuite, attribuée à un joint d'étanchéité défectueux dans le système du modérateur, a été rapidement colmatée; l'unité a été remise en état d'arrêt garanti et la CCSN a été avisée. Il n'y a eu aucun rejet dans l'environnement et aucun travailleur de la centrale n'a reçu de dose suite à cet événement. Des travaux de réparation mineure ont été achevés le 20 mars. Le 27 avril, l'entreprise a annoncé que l'Unité 2 produisait de la vapeur pour la première fois en 17 ans et que la synchronisation de l'unité avec le réseau électrique de la province était imminente. Bruce Power a publié un communiqué dans lequel elle présentait des excuses pour tout inconvénient pouvant avoir été occasionné par le test des 16 soupapes de décharge de vapeur.

Par ailleurs, Bruce Power a annoncé le 13 avril, lors de la semaine de la Terre, qu'elle verserait une contribution totalisant plus de 50 000 $ à diverses causes environnementales au cours de l'année 2012. Les programmes qui bénéficieront de ce soutien comprennent : Lake Huron Centre for Coastal Conservation; SauGreen for the Environment; Bruce Grey Forest Festival; et Grey Bruce Children's Water Festival.

Les élus locaux se prononcent sur le sort des laboratoires de Chalk River

Cheryl Gallant et l'honorable Joe Oliver, C.P. député, ministre des Ressources naturelles

En avril, Cheryl Gallant, députée de Renfrew–Nipissing–Pembroke, s'est adressée à la Chambre des communes à propos de l'avenir des laboratoires nucléaires de l'EACL. Mme Gallant a incité l'industrie nucléaire du Canada à « insister davantage sur le fait que le nucléaire signifie beaucoup plus que de l'électricité propre, sans émission de gaz à effet de serre ». Elle a souligné le rôle vital que l'industrie canadienne a joué en tant que chef de file mondial dans le développement de technologies de pointe d'atténuation des risques. Mme Gallant a également invité la population à écrire au ministère des Ressources naturelles pour faire valoir l'importance des travaux effectués à Chalk River.

Le 19 avril, John Yakabuski, député provincial de Renfrew-Nipissing-Pembroke, a adressé une question au ministère du Développement économique de l'Ontario au sujet de l'avenir des laboratoires quant à la législation provinciale. M Yakabuski a demandé au ministre Duguid s'il avait contacté le ministère des Ressources naturelles à propos de l'appel de manifestations d'intérêt du gouvernement fédéral pour les installations de Chalk River : « Pourquoi restez-vous assis dans les estrades alors que l'avenir de l'industrie nucléaire de l'Ontario est en jeu? » Il a souligné qu'il s'agissait de l'installation de recherche nucléaire principale du Canada, et que 3 000 emplois spécialisés et bien rémunérés ont un impact direct colossal sur l'économie et les municipalités locales.

Le 23 avril 2012, des représentants des syndicats membres de la CCTN ont effectué une visite des laboratoires de Chalk River. Lors de la visite du site, le personnel de l'EACL a offert des présentations sur les travaux de recherche en cours, y compris : la médecine nucléaire; la non-prolifération et les garanties nucléaires; le réacteur ZED-2; la thermohydraulique; et les piles à combustibles et matérielles. Les participants de cette visite ont été impressionnés par les technologies y étant développées grâce à cette recherche, ainsi que par les retombées avantageuses qu'elles offrent à l'industrie privée. « Il est crucial de maintenir l'appartenance à l'État et le financement de ces laboratoires pour sauvegarder les emplois et les technologies qui y sont créés et qui profitent à l'ensemble des Canadiens. » a affirmé Dave Shier, président de la CCTN.

Réfection de Point Lepreau - Bonnes et mauvaises nouvelles

Le 22 mars 2012, la CCSN a autorisé Énergie nucléaire NB à recharger de combustible le réacteur de Point Lepreau récemment réfectionné. La CCSN a jugé adéquates les mesures prises par l'exploitant en vue du chargement de combustible. Une équipe constituée d'employés de site et d'experts techniques de la CCSN a réalisé un grand nombre d'inspections et d'examens pour assurer la sûreté du public, des travailleurs et de l'environnement.

Le 10 avril, Énergie NB a annoncé qu'elle avait chargé avec succès 4 560 nouvelles grappes de combustible dans le réacteur. Les travaux de remise en service se poursuivent. Le circuit caloporteur primaire (CCP) sera testé, puis rempli d'eau lourde. Après la remise en service du CCP, l'eau lourde circulera dans chaque canal de combustible pour y absorber la chaleur émise par la fission du combustible. Le réacteur demeurera en état d'arrêt garanti jusqu'à ce que les travaux de mise en service et d'analyse soient complétés.

La controverse liée à la réfection a refait surface le 25 avril lorsque des compagnies d'assurance ont allégué que les dirigeants d'Énergie NB avaient ignoré les conseils d'experts d'interrompre l'installation des tubes de calandre du réacteur après l'échec de plusieurs tests d'étanchéité en début 2010. L'EACL et Énergie NB avaient souscrit des polices d'assurance couvrant les dommages et les retards entraînés par les dommages. Le 23 février 2012, Énergie NB a intenté une poursuite de 324,5 millions de dollars. L'EACL intente également une poursuite pour 204,6 millions de dollars additionnels.

Lloyd's Underwriting, représentant l'ensemble des compagnies d'assurances impliquées, avait refusé la réclamation d'assurance effectuée par l'installation en alléguant qu'Énergie NB et l'EACL avaient fait preuve de témérité et d'entêtement en procédant à l'installation de nouveaux tubes de calandre en dépit de certaines fuites connues. Cela a entraîné le retrait des 380 tubes mal ajustés, ajoutant un an et des centaines de millions de dollars aux coûts du projet.

Le 26 avril 2012, Énergie NB a publié un communiqué de presse indiquant que la société était au courant des allégations déposées dans le cadre de la défense des assureurs et qu'elle était prête à contester ces allégations dans le cadre de la poursuite judiciaire en cours.

Le printemps apporte de bonnes nouvelles à Ontario Power Generation

Vers fin mars, la centrale nucléaire de Darlington a obtenu une excellente évaluation de sécurité et de rendement par l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (WANO).

En 2011, trois des réacteurs de la centrale figuraient parmi les cinq réacteurs CANDU les plus performants au monde. Tom Mitchell, président et chef de la direction d'OPG, a indiqué que cette reconnaissance de WANO s'ajoutait aux autres réussites de la centrale pour renforcer son statut en tant qu'excellente candidate pour une réfection. Le 1er mars 2012, OPG a octroyé un contrat pour le retubage et le remplacement des tubes d'alimentation dans le cadre de la réfection des quatre réacteurs de Darlington.

Le 18 avril, OPG a annoncé qu'elle assumerait directement la responsabilité des services de sécurité sur ses deux centrales nucléaires, Darlington et Pickering, situées dans la région de Durham. Les services de sécurité d'OPG, qui comprennent une équipe d'élite de recrues hautement qualifiées, se voient transférer cette responsabilité par le Service de police régionale de Durham.

Le même jour, la CCSN a annoncé qu'elle tiendrait une audience publique de deux journées pour étudier la demande d'OPG concernant le renouvellement, pour dix ans, de son permis d'exploitation d'une installation de déchets pour son installation de gestion des déchets de Darlington. Le premier jour d'audience se tiendra le 21 juin 2012 à Ottawa et le deuxième jour se tiendra sur les 13 et 14 novembre, à Courtice. La CCSN tiendra également une audience publique séparée pour considérer le rapport d'évaluation environnementale préalable pour le projet de réfection et de prolongement de l'exploitation de la centrale nucléaire Darlington.

Le 26 avril 2012, le Toronto Star a publié un article mentionnant que l'Ontario serait en pourparlers avec deux fournisseurs nucléaires au sujet des nouveaux réacteurs proposés sur le site de Darlington. Deux conceptions sont prises en considération : le réacteur CANDU 6 évolué fabriqué par Candu Énergie inc., une filiale de SNC-Lavalin; et le réacteur AP 1000 de Westinghouse. La CCSN étudie actuellement les deux conceptions. Par ailleurs, l'Ontario et OPG négocient les conditions des ententes sur les niveaux de service avec les deux sociétés. On s'attend à ce que les plans, les échéanciers et les coûts détaillés de la construction soient complétés d'ici un an ou plus.

À suivre...

Cameco sur une lancée

Le 29 février, Cameco a reçu un trio de bonnes nouvelles. La CCSN a annoncé le renouvellement pour cinq ans du permis d'exploitation de son installation de conversion de Port Hope, le renouvellement pour dix ans de son installation de fabrication de combustible de Port Hope ainsi que le renouvellement pour cinq ans de son installation de Blind River.

Pour rendre sa décision concernant l'installation de conversion, la Commission a reçu et examiné les mémoires de Cameco et de 97 intervenants, ainsi que les recommandations du personnel de la CCSN, à l'occasion d'une audience publique tenue le 3 novembre 2011 à Ottawa et les 17 et 18 janvier 2012 à Port Hope.

Quant à son installation de fabrication de combustible de Port Hope, la Commission a reçu et examiné les mémoires de 48 intervenants au cours de l'audience publique. Cameco devra préparer un rapport d'étape sur le rendement en matière de sûreté de son installation environ à mi-parcours de la période d'autorisation de 10 ans. De plus, le personnel de la CCSN préparera un rapport sur les résultats des activités de vérification de la conformité qui se seront déroulées pendant la première moitié de la période d'autorisation et sur le rendement du titulaire de permis pendant cette période.

La Commission a entendu 38 intervenants à l'occasion d'une audience publique tenue le 3 novembre 2011 et le 19 janvier 2012 pour l'installation de Blind River. Cameco est tenue de respecter les mêmes exigences de production de rapports que pour son installation de fabrication de combustible de Port Hope.

Le 2 mars, Cameco a annoncé son acquisition de la participation majoritaire dans le projet du Millénaire. Pour 150 millions de dollars, Cameco a acquis la participation de 27,94 % d'AREVA dans la mine d'uranium proposée dans le bassin de l'Athabasca au nord de la Saskatchewan. La zone du projet est l'une des 12 concessions minières détenues par le projet conjoint d'exploration Cree Extension : Cameco (41,96 %), JCU (Canada) Exploration Company Ltd. (30,1 %) et AREVA Resources Canada Inc. (27,94 %).

Le 25 avril 2012, Cameco a signé un protocole d'entente avec Uravan Minerals Inc., lui octroyant une option exclusive pour acquérir une participation totale de 70 % dans les projets d'uranium de Halliday et Stewardson dans le bassin de l'Athabasca, détenus à 100 % par Uravan. La propriété Halliday est située environ 18 km au nord-ouest de la mine d'uranium de McArthur River et la propriété Stewardson est située environ 20 km au nord du gisement d'uranium Centennial de Cameco.

Bref rappel...

« Notre étude initiale sur les impacts à court terme de Fukushima indique que les grands pays qui utilisent le nucléaire (à l'exception du Japon) n'ont pas modifié leurs perspectives nucléaires. La Russie, la Chine et la Corée, qui regroupent deux tiers des 61 projets en cours d'exécution, n'ont pas freiné leurs ambitions nucléaires. Certains pays moins dépendants ont changé d'attitude face au nucléaire, y compris l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et le Japon. Le temps permettra de voir dans quelle mesure l'augmentation des coûts liés à la sécurité aura une influence sur la compétitivité de la technologie et si le parc nucléaire vieillissant peut être remplacé dans le contexte actuel. »

Source : World Energy Issues Monitor, Conseil mondial de l'énergie 2012

La réfection de Gentilly-2 sous les projecteurs

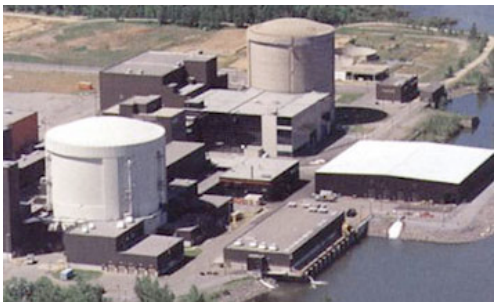

Gentilly-2, Gracieuseté de SNC Lavalin

La controverse liée à la réfection de Gentilly-2 prend de l'ampleur alors que le gouvernement provincial s'apprête à trancher sur la question. Fin mars, le Montreal Gazette publiait un éditorial intitulé : « Contre Gentilly-2 : argumentaire fiscal et économique ». L'éditorial mentionnait que les quatre ans écoulés avant qu'une décision ne soit prise, ajoutés à des projections de coûts à la hausse, indiquaient que « le démantèlement commence à se dessiner comme étant l'option la plus préférable ».

Tandis qu'Hydro-Québec juge que la centrale fournirait une diversité vitale à l'approvisionnement énergétique de la province, ses adversaires, en particulier les activistes environnementaux, estiment que la centrale représente un risque de sécurité majeur. Le 20 avril 2012, La Presse a publié un article intitulé : « L'avenir de Gentilly-2 compromis par Fukushima? » L'article indiquait que le 3 mai, un rapport rédigé par le personnel de la CCSN portant sur la robustesse des centrales nucléaires au Canada, à la lumière de la catastrophe de Fukushima, serait présenté à la Commission à huis clos. Ces propos ont été tenus par le professeur Michel Duguay, physicien nucléaire et porte-parole du Mouvement Sortons le Québec du nucléaire.

Ramzi Jammal, premier vice-président et chef de la réglementation des opérations de la CCSN, a immédiatement réagi à cet article. M. Jammal s'est dit désagréablement surpris par cette affirmation et il a souligné que les leçons tirées de Fukushima sont loin d'être confidentielles. L'audience publique du 3 mai concernant ces enjeux est accessible à tous via webdiffusion, et tous les documents sont publiés en ligne.

M. Jammal a fait remarquer que trois rondes de consultation publique ont même eu lieu sur leur sujet. Il a également indiqué qu'une discussion sur la sécurité en place dans les centrales se tiendrait à huis clos, comme toutes les autres à ce sujet. « Cependant, les impacts des leçons tirées de Fukushima ne font l'objet d'aucune cachette. » M. Jammal a conclu en mentionnant que, peu de temps après l'accident, la CCSN avait confirmé la sûreté des centrales nucléaires canadiennes et leur capacité à résister à des agressions externes.

En bref...

La CCSN signe des ententes à l'occasion de la réunion de l'International Nuclear Regulators Association

Michael Binder, président de la CCSN

Le 16 avril 2012, Michael Binder, président de la CCSN, a signé un protocole d'entente avec Chang Sun Kang, président et chef de la réglementation de la Nuclear Safety and Security Commission de la République de Corée. Le protocole d'entente renforcera les normes de sûreté grâce à une coopération technique et à des échanges d'information en matière de réglementation nucléaire.

Le lendemain, M. Binder a signé un accord relativement à l'échange d'information sur la réglementation nucléaire et à la prestation de formation avec Gregory B. Jaczko, président et responsable de la Nuclear Regulatory Commission des États-Unis. Cet accord porte sur des domaines tels que les normes en matière de santé, de sécurité, de sûreté, de garantie et de protection de l'environnement relatives aux installations nucléaires et aux substances fissiles et radioactives.

La CCSN possède des protocoles d'entente semblables avec les organismes de réglementation nucléaire de l'Argentine, de l'Australie, de la Finlande, de la France, de l'Indonésie, d'Israël, de la Jordanie, de la Roumanie, de la Russie, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni.

CANDU Énergie présente une soumission pour la construction d'une centrale nucléaire en Turquie

Le 20 avril, le ministre de l'Énergie de la Turquie a annoncé que Candu Énergie et Electrik Uretim AS (ou EUAS), le producteur public d'électricité, avaient signé un protocole d'entente concernant la construction d'une nouvelle centrale nucléaire sur les bords de la mer Noire. La Turquie prévoit construire trois centrales nucléaires en cinq ans pour éviter une pénurie d'énergie potentielle et réduire la dépendance du pays envers les sources d'énergie étrangères.

Les coûts projetés de la nouvelle centrale s'élèvent à 20 milliards de dollars. Au cours des mois à venir, les deux sociétés procéderont à des études de faisabilité. La société chinoise CNI23 est également impliquée dans le projet. La Turquie poursuit ses discussions à propos de la construction de la nouvelle centrale avec la Corée du Sud, le Japon et la Chine. En 2010, la Turquie a signé une entente avec la Russie pour la construction, possession et exploitation de quatre réacteurs à Akkuyu, premier site nucléaire de la Turquie.

Non au nucléaire en Suisse : une décision de 33 milliards de dollars

Le 19 avril 2012, le département du Transport, de l'énergie et des communications de la Suisse a publié un rapport selon lequel la décision de ne plus construire de réacteurs nucléaires allait coûter 33 milliards de dollars au pays d'ici 2050.

Suite à l'accident de Fukushima, le parlement de la Suisse a décidé de ne pas

À suivre...

remplacer les cinq réacteurs nucléaires du pays. Ces installations fournissent actuellement 40 % de l'électricité du pays. La nouvelle Stratégie énergétique 2050 prévoit l'élimination de l'énergie nucléaire d'ici 2034.

Ce rapport, basé sur une modélisation des coûts, des impacts économiques et des opportunités de financement indique que, bien qu'ambitieuse, l'élimination du nucléaire est possible.

Bien que les impacts sur la consommation et la production d'énergie ne se feront pas sentir avant 2020, les Suisses devront réduire leur consommation d'électricité globale de 21 TWh d'ici 2050.

Beznau 1 devrait être le premier réacteur à être déclasser en 2019, suivi de Beznau 2 en 2021, pour un total de 730 MW. 372 MW additionnels disparaîtront avec le déclassement de Muhleberg en 2022. Les unités les plus importantes sont Gosgen, à 985 MW et Leibstadt à 1 165 MW, qui fermeront probablement en 2029 et en 2034, respectivement. La Stratégie énergétique sera incluse dans un projet de loi et sera examinée plus tard cette année.

Beznau 1 et 2, Gracieuseté de l'Inspection fédéral de la sécurité nucléaire (IFSN)

LE TRAVAILLEUR CANADIEN DU NUCLÉAIRE
est publié quatre fois par an par le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire,
244 Eglinton Avenue East, Toronto, Ontario M4P 1K2.

TÉL.: 416-725-5776
TÉLÉC.: 416-481-7115
Courriel: dshier@pwu.ca

Faites parvenir vos articles à l'adresse ci-dessus.

ÉDITEUR : David Shier
ÉDITORIALISTE EN CHEF : Paul Newall
Traduction: WordPro Global Translations

Le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire (CCTN) est une organisation de travailleurs et travailleuses représentés par des syndicats de divers secteurs de l'industrie nucléaire canadienne y compris de l'extraction minière, du traitement du combustible, des centrales nucléaires, de la production de radio-isotopes pour les besoins médicaux et industriels, et de la recherche nucléaire.

Les syndicats membres du Conseil sont les suivants:
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE • CHALK RIVER TECHNICIANS AND TECHNOLOGISTS UNION • LE SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER • CANADIAN AUTO WORKERS UNION • SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INGÉNIEURS D'HYDRO-QUÉBEC • ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS • ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'AÉROSPATIALE • INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF ELECTRICAL WORKERS • SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE • INSTITUT PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE • ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA • SOCIETY OF PROFESSIONAL ENGINEERS & ASSOCIATES • SYNDICAT DES MÉTALLOS • CONSEIL DE COMMERCES ALLIÉ • INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF BOILERMAKERS